



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

logement

Question écrite n° 69577

Texte de la question

M. Gérard Charasse alerte M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur les conditions d'accueil faites aux jeunes au sein des foyers de jeunes travailleurs. Les foyers de jeunes travailleurs sont des résidences sociales qui permettent l'adéquation entre les mobilités professionnelles ou sociales demandées aux jeunes et la nécessaire assurance d'un hébergement transitoire adapté. La gestion de ces résidences doit être équilibrée afin de garantir leur pérennité mais elles doivent, dans le même temps, proposer une redevance compatible avec les ressources des résidents. Les aides financières qu'elles soient d'origine nationale, régionale, départementale ou locale ont donc à la fois un rôle de levier pour l'investissement et de stabilisateur pour le fonctionnement. A cette fin, l'État a créé en 2000 l'aide à la gestion locative sociale (AGLS). Or cette dernière serait supprimée dans certains départements, en Allier par exemple, fragilisant ainsi plusieurs structures. Il lui demande que le Gouvernement prenne en compte la situation spécifique de ces structures et rétablisse cette aide indispensable au bon fonctionnement des structures d'accueil dans les départements concernés.

Texte de la réponse

L'aide à la gestion locative sociale (AGLS) apporte un soutien financier aux gestionnaires de résidences sociales pour la réalisation des missions sociales de ces établissements. Cette subvention permet de développer une action sociale de proximité, d'établir un travail en réseau avec les institutions et intervenants extérieurs, mais aussi de renforcer les équipes en contribuant au financement de postes d'agents à temps plein ou partiel assurant la gestion locative sociale. Toutefois la dotation dédiée à l'AGLS ne permettait pas ces dernières années de couvrir la totalité des besoins. C'est pourquoi le Gouvernement dans le cadre de loi de finances pour 2010 a décidé d'augmenter de façon significative la dotation de l'AGLS au sein du programme « prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables ». Le montant total de l'AGLS est ainsi passé de 5,7 MEUR attribués en 2009 à 10 MEUR en 2010.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Charasse](#)

Circonscription : Allier (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69577

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Ministère attributaire : Jeunesse et solidarités actives

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 1er juin 2010

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 783

Réponse publiée le : 8 juin 2010, page 6355